

Alliance des citoyens de Prévost perd un conseiller

Le conseiller Paradis de nouveau indépendant

ISABELLE SCHMADTKE

C'est avec surprise que la nouvelle de la démission du conseiller du district numéro 4, Sylvain Paradis, du Parti de l'Alliance des citoyens de Germain Richer, a été accueillie à la dernière Assemblée municipale.

Dans sa lettre datée du 4 janvier, le conseiller Paradis dit avoir pris cette décision suite à une longue réflexion. Considérant qu'il représentait l'Alliance des citoyens au cours de la campagne électorale qui s'est terminée le 9 novembre dernier, la question « quand cette réflexion a-t-elle commencée? » se pose aisément.

Pour sa part le conseiller Paradis dit, lors de l'assemblée du conseil municipal, qu'afin de respecter son engagement pris au cours de l'élection, soit de travailler avec honneur,

intégrité et justice, il siègera comme conseiller indépendant de la Ville de Prévost. Il cite également 3 raisons principales qui motivent sa décision, soit selon lui, une divergence d'opinions au sujet de l'imputabilité des fonctionnaires de la ville vis-à-vis ses états financiers; désaccord au niveau du gel du rôle foncier imposé par la MRC; et manque de réponse à environ 10 de ses dossiers.

Parmi les citoyens qui se sont exprimés sur le sujet lors de l'assemblée, plusieurs étaient perplexes que la décision du conseiller Paradis ait

été prise si tôt dans le mandat de l'administration Richer. André Charbonneau, représentant de l'Alliance des citoyens, dit: «Aucune équipe ne peut, en un si court laps de temps maîtriser tous les dossiers de façon à prendre les décisions qui soient dans le meilleur intérêt de la communauté.» Il se dit choqué de la décision de monsieur Paradis et comme membre de l'équipe, il se sent trahi.

D'autres ont rappelé le fait que Sylvain Paradis avait posé un geste semblable dans le passé, alors qu'il avait démissionné du Parti Prévostois afin de siéger comme indépendant, avant de se joindre au parti de Germain Richer lors de la dernière campagne électorale. Un

des citoyens présents affirme que pendant des années, Sylvain Paradis mettait en doute l'ancienne administration et que maintenant, il mettait déjà en doute la nouvelle. Il ne lui restait qu'à semer le doute sur lui-même.

En fin de compte, il appartiendra aux citoyens du district numéro 4 de se prononcer sur la décision de monsieur Paradis, c'est-à-dire, s'ils se sentent bien représentés au sein de la Ville de Prévost par un conseiller indépendant, alors que certains avaient assurément voté pour l'équipe de Germain Richer. Le Journal a tenté d'entrer en communication avec le conseiller Paradis pour recueillir sa version des faits, mais n'a reçu aucun retour d'appel.



Sylvain Paradis, conseiller district 4

Démission de Sylvain Paradis

Réaction du Maire Richer

ISABELLE SCHMADTKE

Rencontré lors d'une entrevue informelle dans son bureau, c'est avec ouverture et franchise que le maire Germain Richer a accueilli les questions du Journal suite à la démission de Sylvain Paradis, de son parti l'Alliance des citoyens, alors qu'il y était depuis sa formation en mai dernier.

D'entrée de jeu, Germain Richer dit de lui-même qu'il est un homme de rigueur certes, mais qu'il précise la fluidité d'information. Il poursuit en disant que lorsque quelqu'un lui confie des difficultés, il est prêt à l'aider. Cela n'a pas été le cas de monsieur Paradis. Plutôt invisible et effacé, Sylvain Paradis préfère travailler en vase clos selon l'expression de monsieur Richer, s'isolant plutôt que de travailler en équipe.

Au cours de la campagne électorale, ce comportement était déjà remarqué. Vers le mois d'août, monsieur Paradis se soustrayait de plus en plus aux rencontres de l'équipe, faisait peu de porte-à-porte, ne participait pas à la levée de fonds du parti, raconte monsieur Richer, qui lui donnait alors le bénéfice du doute. Monsieur Richer dit qu'en fait, Sylvain Paradis ne s'est pas engagé vis-à-vis de l'équipe. À la question pensez-vous que Sylvain Paradis s'est servi de votre Parti pour se faire élire, le maire Richer répond: absolument! La campagne de Sylvain Paradis a coûté 2 200 \$ au Parti, sa démission, 2 mois après les élections, pour les raisons qu'il a

cités lors de l'assemblée municipale, relève de l'opportunisme politique.

Quant aux raisons invoquées par le conseiller Paradis pour expliquer sa décision, le maire Richer rétorque que pour ce qui est de leurs différends au niveau des états financiers, il croit que s'il est important que les fonctionnaires soient imputables face au résultat, les élus se doivent de l'être également face à la portion qui leur incombe, il dit que le conseiller Paradis ne désirait pas prendre ses responsabilités d' élu. Pour ce qui est de la possibilité d'un gel du rôle foncier, selon le maire Richer, celui-ci est dicté par le gouvernement et concerne toutes les municipalités de la MRC, le conseil n'a donc pas de pouvoir en la matière; et pour ce qui est des 10 dossiers pour lequel le conseiller Paradis dit ne pas avoir reçu de réponse, le maire Richer se souvient clairement d'un cas non urgent abordé par Sylvain Paradis dans un contexte qui ne favorisait pas une discussion à ce sujet, mais que depuis le maire Richer était entré en contact avec le citoyen en question et que le suivi était en cours.

Selon le maire Richer, le conseiller Paradis a perdu toute crédibilité ainsi que la confiance des autres conseillers, puisqu'il a également démissionné de 4 comités sur les 5 auxquels il devait participer. Invité la semaine dernière par le maire Richer à une rencontre incluant tous les conseillers municipaux, monsieur Paradis a refusé d'être présent. Selon monsieur Richer, monsieur Paradis va trouver le temps long et pénible, car le maire a comme objectif de travailler avec un conseil uni par sa mission et sa vision et donc il devra communiquer. C'est donc un dossier à suivre!

PAQUETTE PAQUETTE
ARPENTEURS - GÉOMÈTRES INC.

Pierre Paquette, a.-g.
Guillaume Paquette, a.-g.

2906, boul. Curé-Labelle, Prévost
Télec.: 450.224.2991 • Tél.: 450.224.2979
info@ppaquetteag.ca

es Constructions MENIA
Licence R.B.Q. 8001-2891-04

Michel Gagnon
Président
Tél. rés.: (450) 224-5995
1-888-889-6303
Cell.: (450) 565-7505

Membre de **LES GM**

CONSTRUCTION GÉNÉRALE • RÉNOVATION RÉSIDENNELLE ET COMMERCIALE
CONSTRUCTION DE MAISONS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE • GÉRANCE DE PROJET
1287, Charbonneau, Prévost (Québec) J0R 1T0

Déjà 4 ans

Pure Beauté Esthétique
Geneviève Piché, propriétaire

Programme d'amaigrissement
Pédicure
Soins du visage
Épilation à la cire
Électrolyse
Épilation au laser
Produit Yonka

ART-ZONE... COIFFURE

HOMMES ET FEMMES

COIFFURE
EXTENSION DE CHEVEUX 100% naturel
POSE D'ONGLES
MANUCURE

L'ORÉAL PROFESSIONNEL

450-224-3233 | 450-224-5738

2955 boul. Curé-Labelle, Prévost

pht PHYSIOTHÉRAPIE ET OSTÉOPATHIE
FADI EID B.Sc. Ph.D. D.O.
Membre O.P.P.Q. et R.O.Q.
450-224-2189

Stéphanie Cyr
Diététiste nutritionniste
450-530-8274

Annick Labrecque
Massothérapeute
450-712-1449

Patricia-Anne Choquette, M.P.S.
Psychologue
450-224-8607

...INTÉGRITÉ ET HARMONIE
FONCTIONNELLE SANS DOULEUR...

2943, BOUL. CURÉ-LABELLE À PRÉVOST